

N° CP *M° 104-07*
Séance du **16 MARS 2007**

**MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE
DE DEVELOPPEMENT LOCAL 2007-2008**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I – 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I – 11^e/04 du Conseil Général du 14 décembre 2006 relative à la délégation accordée à la Commission Permanente pour assurer le suivi de la politique de développement local et fixant le budget 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- approuve les modalités de mise en œuvre de la politique départementale de développement local mise en place pour la période 2007-2008 telles que présentées dans le vade-mecum, joint en annexe A du rapport,
- approuve le contrat de développement type, joint en annexe B,
- autorise le Président à négocier les contenus des contrats de développement entre le Département et les Communautés de Communes concernées par cette politique pour la période 2007-2008.
- autorise le Président à signer ces contrats et, en tant que de besoin, autorise les Vice-Présidents à les signer en mon nom.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet du Conseil Général du Haut-Rhin
Pour le Président
Le 1^{er} Vice-Président



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH